

de la nation franco-canadienne ; et il en sera toujours ainsi si nous mettons notre confiance en lui ; ne doutons pas un seul instant qu'il reste en arrière lorsque viendra le temps de proclamer notre liberté, et que nous croirons pouvoir prospérer comme pays libre ; il saura nous indiquer les moyens à prendre pour pouvoir méconnaître la suprématie de l'Angleterre, sans manquer à la loyauté, et sans peut-être amener des conflits, des batailles qu'amènent ordinairement les projets d'un peuple qui désire sa liberté.

Le peuple canadien est loyal, par devoir, et non pas par sympathie ni affection ; et c'est tout ce que notre frère Albion peut exiger de lui ! Et comment pourrait-il en être autrement ? Aucun acte de la couronne d'Angleterre envers le Canada ne contribua à gagner son estime et ses sympathies ; bien au contraire, par les proclamations du 7 octobre et du 17 décembre 1763, George III de sa propre autorité et sans le concours du parlement, abolit les lois françaises pour établir celles de l'Angleterre ; et ce n'est qu'en présence du tumulte, des protestations qui éclatèrent alors de toutes les classes de la race canadienne-française, que Murray, gouverneur-général, permit l'usage des lois françaises dans les causes relatives à la propriété mobilière ; quelques temps après, on voulut forcer les représentants du peuple à prêter le serment du test, qui consistait à abjurer la doctrine de la transubstantiation, du sacrifice de la Ste-Messe, et de l'invocation de la très Ste-Vierge et des saints. Les canadiens quoiqu'un peu soulevés contre l'autorité anglaise, ne tinrent pas compte de ces injustices et ne cessèrent pas d'être de fidèles sujets loyaux à la couronne britannique.

La preuve en est que, le 4 septembre 1774, lorsque les Américains résolurent, à un congrès